Vœu du groupe politique VillejuifNOTREville

Conseil municipal de Villejuif, le 8 avril 2016

Le conseil régional a voté ces derniers jours le plan anti ghetto. Ce plan instaure la fin des subventions du conseil régional à la construction de logements très sociaux dans les communes ayant déjà plus de 30 % de logements sociaux.

Cet objectif de ré équilibrer les efforts de construction en région parisienne est une nécessité, afin d'aboutir à terme à une répartition de 30 % de logements sociaux minimum sur l'ensemble de la métropole parisienne. La mixité sociale, souvent galvaudée, doit être une réalité et faire l'objet d'une volonté politique affirmée.

Ainsi, les demandes du président de l'ANRU, François Pupponi, apparaissent pertinente, puisqu'il faut garantir que les efforts de mixité sociale et de construction de logements sociaux <u>diversifiés</u> soient la règle, y compris dans les communes qui aujourd'hui préfèrent payer une amende plutôt que de respecter la loi SRU et la construction de 25 % de logements sociaux.

Considérant que ce plan ne donne que trop peu de garanties quant à des objectifs ambitieux y compris dans les territoires qui s'exonèrent de l'effort nécessaire de solidarité.

Considérant le manque de progressivité dû à l'effet de seuil, qui ne prend pas en compte les réalités des différents territoires.

Considérant l'octroi de ces aides sur la seule base des chiffres de la commune, risquant d'aller à l'encontre de la mixité sociale à l'échelle d'un quartier (disparités entre Centre-ville et Quartiers environnants), voire au niveau de la cage d'escalier.

Considérant que cette volonté politique métropolitaine doit être plus forte que les « lobbyings électoraux » locaux.

Ainsi, le conseil municipal de Villejuif demande à Monsieur le Maire de saisir le conseil régional pour:

- que la limitation des subventions du conseil régional s'accompagne d'un bonus-malus contraignant afin que toutes les villes qui ne respectent pas la loi SRU et qui n'ont pas de plans ambitieux n'aient plus accès aux subsides logements sociaux ainsi qu'aux subventions d'activités culturelles, sportives, écoles etc...,
- que la somme globale allouée aux logements sociaux soit en constante progression, même minime, pour garantir que ce changement d'orientation ne soit pas une façon d'abandonner cette politique, mais bien au contraire un moyen de l'affirmer dans un but assumé de mixité sociale au niveau de toute la métropole.